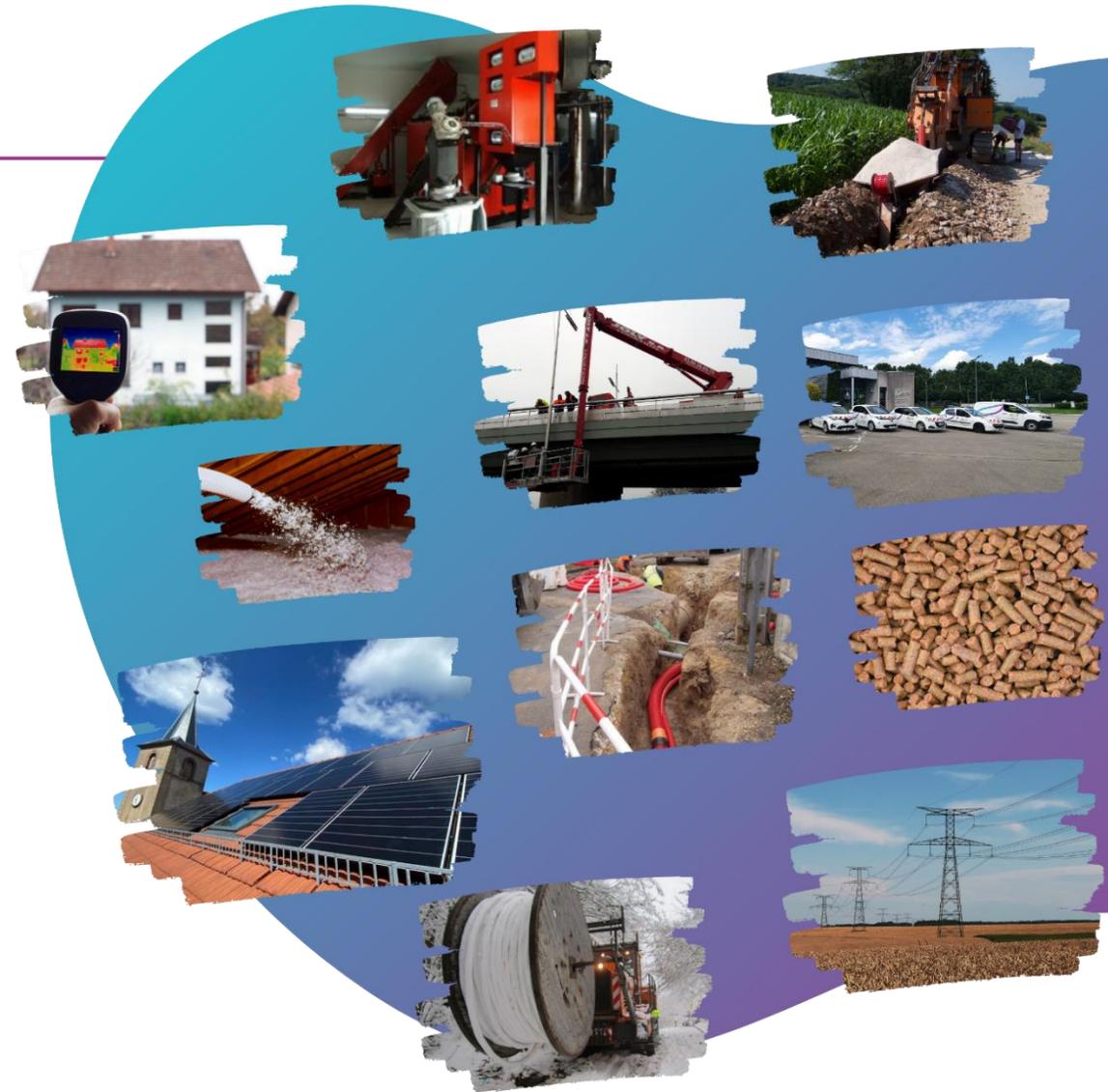


# Réunion

## Bureau Syndical

-----  
Mercredi 15 janvier 2025

1 rue Max DEVAUX  
à VESOUL





---

# Observations sur le procès-verbal du Bureau syndical de la réunion du 13 novembre 2024

## Désignation d'un secrétaire de séance

# APPEL A PROJETS « DISSIMULATION DE RESEAUX 2025 »

- 19 projets pour un montant global de 2 010 050 € HTVA de travaux ont été reçus par le Syndicat.
- Le taux de participation de la commune à ces travaux est de 40 % pour l'année 2025, en application de la délibération n° 4 du Bureau syndical du 14 septembre 2022.
- La dotation FACé 2025 n'est pas connue à ce jour (mais les prévisions laissent entendre une dotation identique à celle de 2024) et le montant de la participation des concessionnaires au titre de l'article 8 reste stable.
- Afin de consommer l'intégralité des financements, il est proposé de retenir une enveloppe travaux de 1 870 k€ HTVA pour la dotation de cet appel à projets 2025 ce qui nécessiterait de mobiliser 424 600 € de fonds propres pour le SIED 70.

# APPEL A PROJETS « DISSIMULATION DE RESEAUX 2025 »

## Liste des dossiers retenus

Commune	Objet	Montant HT avec FIMO	Observations	TOTAL Maxi 100 points + 30 points si année 2	RANG /19	Participation commune
PORT-SUR-SAONE	Route Nationale 19 - Tranche 2	217 600 €	Coordination réseaux humides et voirie. 1ere tranche validée en 2024	95	1	145 200,00 €
PONTCEY	devant la nouvelle mairie	54 750 €	Dossier non validé lors de l'AAP 2024 Coordination construction nouvelle Mairie	85	2	21 900,00 €
CHARCENNE	rues Nouvelle et de l'Oratoire	126 470 €	Coordination réseaux humides (CCMGy) et voirie prévue automne 2025	80	3	52 852,50 €
LAMBREY	rue du Charmois et rue de la Margelle (2ème tranche)	119 440 €	1ere tranche validée en 2024. Coordination réseaux humides et voirie	80	3	47 776,00 €
VERNOIS-SUR-MANCE	le long de la rue du Faubourg	153 630 €	Coordination réseaux humides et voirie	80	3	73 222,50 €
VESOUL	rue du Moulin des Prés	19 380 €	Coordination réseau et voirie	75	6	11 628,00 €
VILLEDIEU-EN-FONTENETTE (LA)	route de Conflans	103 810 €	Dossier non validé lors de l'AAP 2024 Coordination réseau AEP	70	7	41 524,00 €
ETUZ	Grande rue et route de Chambornay	134 690 €	Coordination voirie	70	7	59 017,50 €
MENOUX	le long de la rue de Botey	51 250 €	Dossier non validé lors de l'AAP 2024 Pas de coordination	65	9	20 500,00 €
MOLLANS	dans le village (3ème tranche)	110 920 €	Coordination voirie	60	10	44 368,00 €
ROMAINE (LA)	rues de la fontaine et du chateau à Vezet - Tranche 2	83 770 €	Coordination eaux pluviales. 1ere tranche validée en 2024	55	11	33 508,00 €
VARS	pour un branchement situé au hameau de Theuley	14 230 €	Coordination desserte bâtiment existant	55	11	5 692,00 €
COUTHENANS	rue Gisèle Descamp	122 640 €	Coordination voirie - Etudes en cours	55	11	49 980,00 €
MONTOT	Grande Rue - Tranche 2	103 720 €	Coordination réseaux humides et HTA ENEDIS. 1ere tranche validée en 2024	55	11	41 488,00 €
NANTILLY	Rue des carmélites	177 390 €	Dossier non validé lors de l'AAP 2024 Pas de coordination	50	15	91 042,50 €
VILLERS-LE-SEC	rue des Ecoles	24 530 €	Coordination HTA ENEDIS	40	16	9 812,00 €
FLAGY	le long de la rue de Colombier	120 140 €	Pas de coordination	35	17	48 105,00 €
CHALONVILLARS	pour la rue de Frahier (Tranche 1)	126 580 €	Pas de coordination	20	18	52 935,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>1 864 940 €</b>				<b>850 551,00 €</b>

# PRIORISATION « RENFORCEMENTS DE RESEAUX 2025 »

---

- 32 projets pour un montant global de 2 830 k€ HTVA de travaux ont été étudiés par le Syndicat.
- La dotation FACé 2025 n'étant pas connue à ce jour, il est proposé de retenir une enveloppe similaire à celle de 2024, soit 1 460 k€ HTVA de travaux subventionnables.
- En complément, et conformément aux règles du CAS FACé, il est possible de transférer la dotation du sous-programme « extension » vers le sous-programme « renforcement ». Le montant de cette dotation était en 2024 de 195 125 € de travaux subventionnables.

# PRIORISATION « RENFORCEMENTS DE RESEAUX 2025 »

Critères de sélection	Observations	Note (100 points + 15 points maxi de bonification)
Chutes de tension	Valeur de la chute de tension maximale du départ basse tension concerné, exprimée en % et supérieure à 10%	30 points
Niveau de charge de transformateur	Valeur de la charge du transformateur concerné, exprimée en % et supérieure à 100%	15 points
Nombre d'usagers impactés	Nombre d'usagers impactés pour la qualité de tension (nombre de points de livraison)	25 points
Activité économique impactée	Prise en compte lors d'impacts sur des activités économiques (entreprise, artisan, équipement, ...)	15 points de bonification
Coordination avec travaux SIED 70	Prise en compte lors d'une coordination de travaux projetés par le SIED 70 (extension, enfouissement, sécurisation)	10 points
Coordination avec autres travaux	Prise en compte lors d'une coordination de travaux (réseaux, voirie, ...). 50 points par entité impactée avec 100 points pondérés au maximum	10 points
Année d'ouverture du dossier	Prise en compte de l'ancienneté du dossier (date d'ouverture du projet par le SIED 70)	10 points

## PRIORISATION « RENFORCEMENTS DE RESEAUX 2025 »

- Les dossiers cumulant le plus de points sont retenus dans la limite de l'enveloppe allouée annuellement. Les ex-aequo sont départagés avec la date de création de l'opération par les services du syndicat, les demandes les plus anciennes étant privilégiées.
- Une note est attribuée à chaque critère par le rapport entre le critère de chaque opération sur le critère maximum de l'ensemble des opérations, pondérée par le nombre de points attribués à chaque critère. La note globale de chaque dossier est égale à la somme des notes obtenues pour chaque critère.
- Il est rappelé que ces travaux sont intégralement pris en charge par le syndicat, en application de la délibération n° 4 du Bureau syndical du 14 septembre 2022.

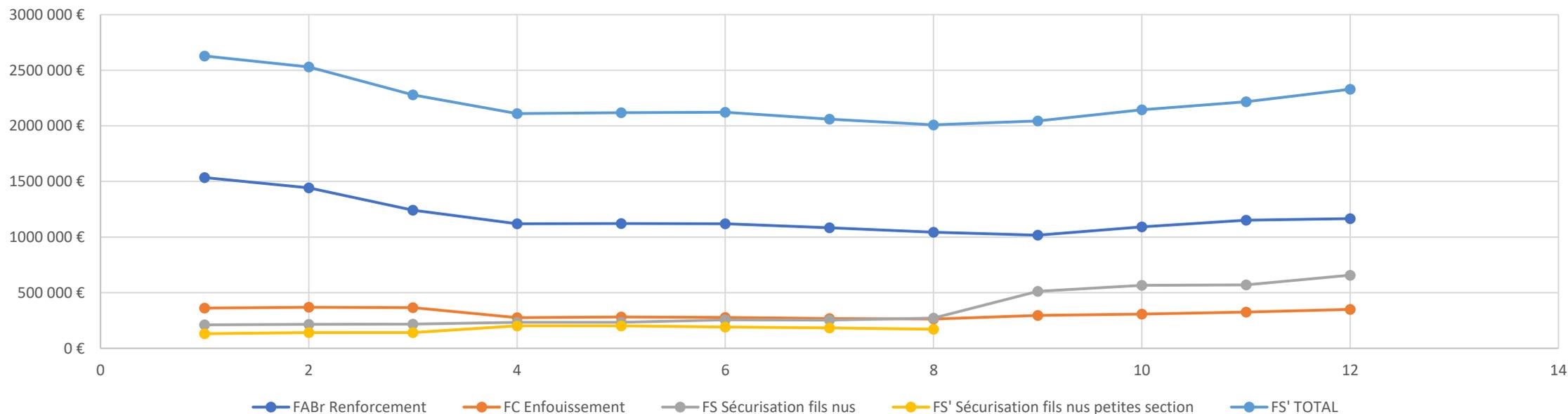
# PRIORISATION « RENFORCEMENTS DE RESEAUX 2025 »

Commune	Type	Objet	Remarque	Montant HT avec FIMO	Distributeur Elec
LOULANS-VERCHAMP	RRCE	issu du poste "OUEST"	Sécurisation en coordination. Réseaux BT en contrainte et projet de constructions	383 250 €	ENEDIS
VALAY	RRCE	issu du poste "route de charcenne"	Projet lié à la création de 14 logements	13 690 €	ENEDIS
PUSEY	RRCE	Zone de l'Oasis	Coordination C4 IRVE LIDL	27 375 €	SICAE-EST
SAINT-GERMAIN	RRCE	issu du poste "Communal"	Transformateur en contrainte	27 810 €	ENEDIS
SAINT-BARTHELEMY	RRCE	issu du poste "Moulin des oiseaux"	Projet lié à création lotissement	65 700 €	ENEDIS
HAUT-DU-THEM-CHATEAU-LAMBERT	RRCE	à Chateau-Lambert	Travaux liés à l'installation d'une IRVE rapide	151 880 €	ENEDIS
MELISEY	RRCE	issu du poste "Champ de Foire"	Travaux liés à l'installation d'une IRVE rapide	87 600 €	ENEDIS
VILLENEUVE-BELLENOYE-ET-LA-MAIZE	RRCE	issu du poste "Communal"	Enfouissement coordonné prévu en 2025 et extension E8027	127 460 €	ENEDIS
BOUGEY	RRCE	issu du poste "Eglise"	Travaux liés à 2 extensions	56 940 €	SICAE-EST
ETOBON	RRCE	issu du poste "RAVENNE"	Transformateur en contrainte et travaux liés à une extension	16 860 €	ENEDIS
GEZIER-ET-FONTENELAY	RRCE	issu du poste "Gézier Village" - Tranche 1	Coordination programme travaux PAC ENEDIS 2026. Raccordement producteur en prévision. Travaux SIED 70 à anticiper en 2025 suite à raccordement pylône	150 560 €	ENEDIS
JONVELLE	RRCE	issu du poste "Centre Jonvelle"	Travaux proposés par ENEDIS	136 220 €	ENEDIS
				<b>1 245 345 €</b>	
ANCHENONCOURT-ET-CHAZEL	RRCE	le long de la route de Saint-Remy	Projet lié à création lotissement	23 540 €	ENEDIS
VORAY-SUR-LOGNON	RRCE	issu du poste "LES VERGERS"	Travaux liés à création lotissement et nouvelles constructions	64 280 €	ENEDIS
MARNAY	RRCE	issu du poste RC "Garenes"	Travaux proposés par ENEDIS confirmés par entregistreur	208 050 €	ENEDIS
BEAUMOTTE-AUBERTANS	RRCE	issu du poste "Aubertans village"	Plainte d'un usager. Travaux proposés par ENEDIS	82 130 €	ENEDIS
PALANTE	RRCE	issu du poste "Champ Lallemand"	Travaux proposés par ENEDIS	60 230 €	ENEDIS
				<b>438 230 €</b>	

# PRIORISATION « RENFORCEMENTS DE RESEAUX 2025 »

Sous-Programme		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
		Aide maximale											
FABe	Extension	390 000 €	361 000 €	309 000 €	280 000 €	280 000 €	280 000 €	271 000 €	260 800 €	218 700 €	179 000 €	169 000 €	156 100 €
FABr	Renforcement	1 535 000 €	1 443 000 €	1 243 000 €	1 119 000 €	1 121 000 €	1 119 000 €	1 083 000 €	1 043 200 €	1 016 900 €	1 091 000 €	1 151 000 €	1 165 800 €
FC	Enfouissement	361 000 €	369 000 €	366 000 €	276 000 €	282 000 €	277 000 €	268 000 €	263 000 €	296 400 €	308 000 €	326 000 €	349 400 €
FS	Sécurisation fils nus	211 000 €	215 000 €	218 000 €	234 000 €	234 000 €	255 000 €	254 000 €	271 000 €	512 200 €	567 000 €	570 000 €	657 500 €
FS'	Sécurisation fils nus petites section	131 000 €	142 000 €	142 000 €	202 000 €	202 000 €	192 000 €	184 000 €	171 000 €				
<b>TOTAL</b>		<b>2 628 000,00 €</b>	<b>2 530 000,00 €</b>	<b>2 278 000,00 €</b>	<b>2 111 000,00 €</b>	<b>2 119 000,00 €</b>	<b>2 123 000,00 €</b>	<b>2 060 000,00 €</b>	<b>2 009 000,00 €</b>	<b>2 044 200,00 €</b>	<b>2 145 000,00 €</b>	<b>2 216 000,00 €</b>	<b>2 328 800,00 €</b>

Evolution dotations totales FACé



- Ecart subv 2013/2024 : -11,39 %

# PRIORISATION « RENFORCEMENTS DE RESEAUX 2025 »

- Les services de la DGEC ont sollicité le syndicat pour déterminer le montant de la subvention souhaitée en 2025 pour chaque sous-programme de travaux : extension, enfouissement, renforcement et sécurisation.
- Le transfert entre deux sous-programmes étant possibles après notification des subventions, une demande d'un montant plus important de travaux subventionnables, en intégrant notamment l'inflation constatée depuis plusieurs années, a été déposée.

2024			INFLATION 2012/2025	PROJECTION INFLATION			PROJECTION INFLATION et STOCK Travaux		
Aide maximale	Travaux	Fds propres		2025			2025		
156 100 €	195 125 €	39 025 €	1,282	Aide maximale	Travaux	Fds propres	subv	Travaux	Fds propres
1 165 800 €	1 457 250 €	291 450 €	1,282	200 120 €	250 150 €	50 030 €	200 120 €	250 150 €	50 030 €
349 400 €	998 286 €	249 571 €	1,282	1 494 556 €	1 868 195 €	373 639 €	2 051 200 €	2 564 000 €	512 800 €
657 500 €	821 875 €	164 375 €	1,282	447 931 €	1 279 802 €	319 951 €	447 931 €	1 279 802 €	319 951 €
				842 915 €	1 053 644 €	210 729 €	842 915 €	1 053 644 €	210 729 €
<b>2 328 800,00 €</b>	<b>3 472 536 €</b>	<b>744 421 €</b>		<b>2 985 521,60 €</b>	4 451 790,79 €	954 348,27 €	<b>3 542 166,00 €</b>	5 147 596,29 €	1 093 509,37 €
					979 255,07 €	<b>209 926,84 €</b>		695 805,50 €	<b>349 087,94 €</b>

Estimation des besoins adressée au FACé

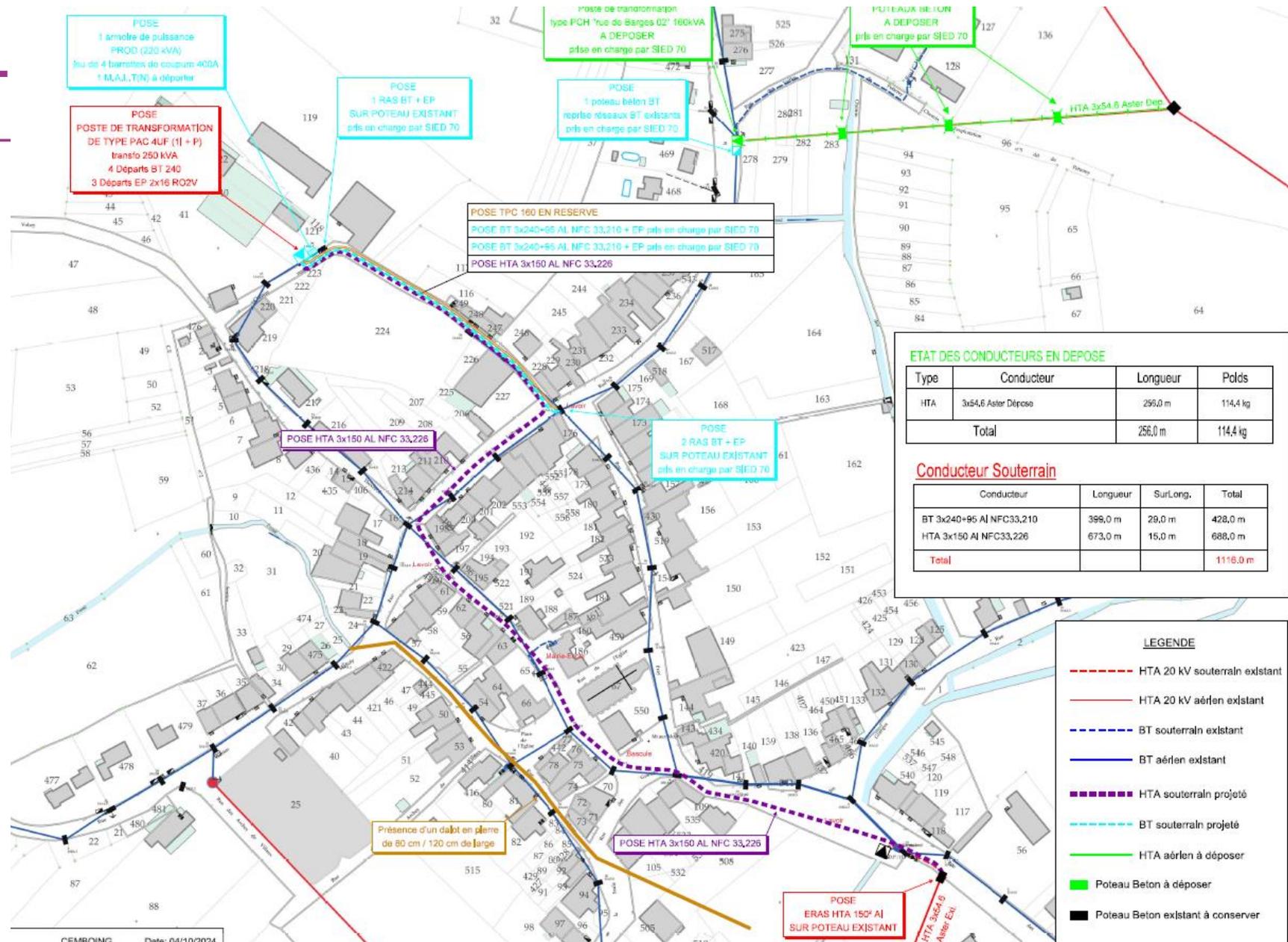
# Les travaux 2025

SITUATION AU 15/01/2025						
DE LA PROGRAMMATION PREVISIONNELLE DES TRAVAUX DE L'ANNEE 2025						
Programmes	TRAVAUX	Montant global HTVA avec FIMO des travaux du programme (DOB 2025)	Montant HTVA des travaux proposés le 15/01/2025	Montant HTVA de programmation 2025 disponible		Travaux en attente de programmation
<b>TRAVAUX SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE</b>						
FACE	tranche A/B : renforcement	1 660 000 €	1 245 345 €	414 655 €	24,98%	1 584 360 €
	tranche A/B : extension	0 €	0 €	0 €	0,00%	- €
	tranche S : sécurisation fils BT nus	830 000 €	844 525 €	-14 525 €	-1,75%	- €
	tranche C : aménagement esthétique	1 000 000 €	994 940 €	5 060 €	0,51%	145 110 €
SDPE	aménagement esthétique A8	870 000 €	870 000 €	0 €	0,00%	- €
	aménagement esthétique hors A8 et FACÉ	0 €	0 €	0 €	0,00%	- €
	Suppression de cabines hautes	0 €	60 225 €	-60 225 €	0,00%	- €
	renforcement et sécurisation hors FACÉ	0 €	0 €	0 €	0,00%	- €
	extension avec PCT (sans R2 dans 2 ans)	1 615 000 €	284 030 €	1 330 970 €	82,41%	- €
	extension hors PCT (avec R2 dans 2 ans)	755 000 €	11 315 €	743 685 €	98,50%	- €
<b>Totaux des travaux sur le réseau d'électricité</b>		<b>6 730 000 €</b>	<b>4 310 380 €</b>	<b>2 419 620 €</b>	<b>35,95%</b>	<b>1 729 470 €</b>

# Les travaux 2025

Programmes	TRAVAUX	Montant global HTVA sans FIMO des travaux du programme	Montant HTVA des travaux proposés le 15/01/2025	Montant HTVA de programmation 2025 disponible		Travaux en attente de programmation
<b>INVESTISSEMENTS SOUS MANDAT : Autres programmes syndicaux :</b>						
S <sub>EP</sub>	Eclairage public : optimisation	2 441 850 €	En attente Appel à projets 2025	2 441 850 €	100,00%	81 300 €
	Eclairage public	750 000 €	578 450 €	22 000 €	2,93%	22 000 €
S <sub>GCT</sub>	Génie civil communications électroniques	750 000 €	458 415 €	291 585 €	38,88%	33 400 €
<b>Totaux des travaux réalisés pour le compte de tiers</b>		<b>3 941 850 €</b>	<b>1 036 865 €</b>	<b>2 904 985 €</b>	<b>73,70%</b>	<b>136 700 €</b>
Travaux d'éclairage public dont les communes conservent la maîtrise d'ouvrage		Montant global de la participation du SIED 70	Montant HTVA des travaux proposés le 15/01/2025	Montant HTVA de programmation 2025 disponible		Travaux en attente de programmation
<b>Participation du SIED 70</b>		<b>150 000 €</b>	<b>480 €</b>	<b>149 520 €</b>	<b>99,68%</b>	<b>4 860 €</b>

G 7598- CEMBOING –  
 Suppression poste cabine haute  
 Aménagement en coordination  
 avec remplacement poste SICAE  
 55 000€ HT



# E 10123- PORT SUR SAONE

## AERCE Route Nationale 19 - Tranche 2

1 115 mètres BT fils nus déposés

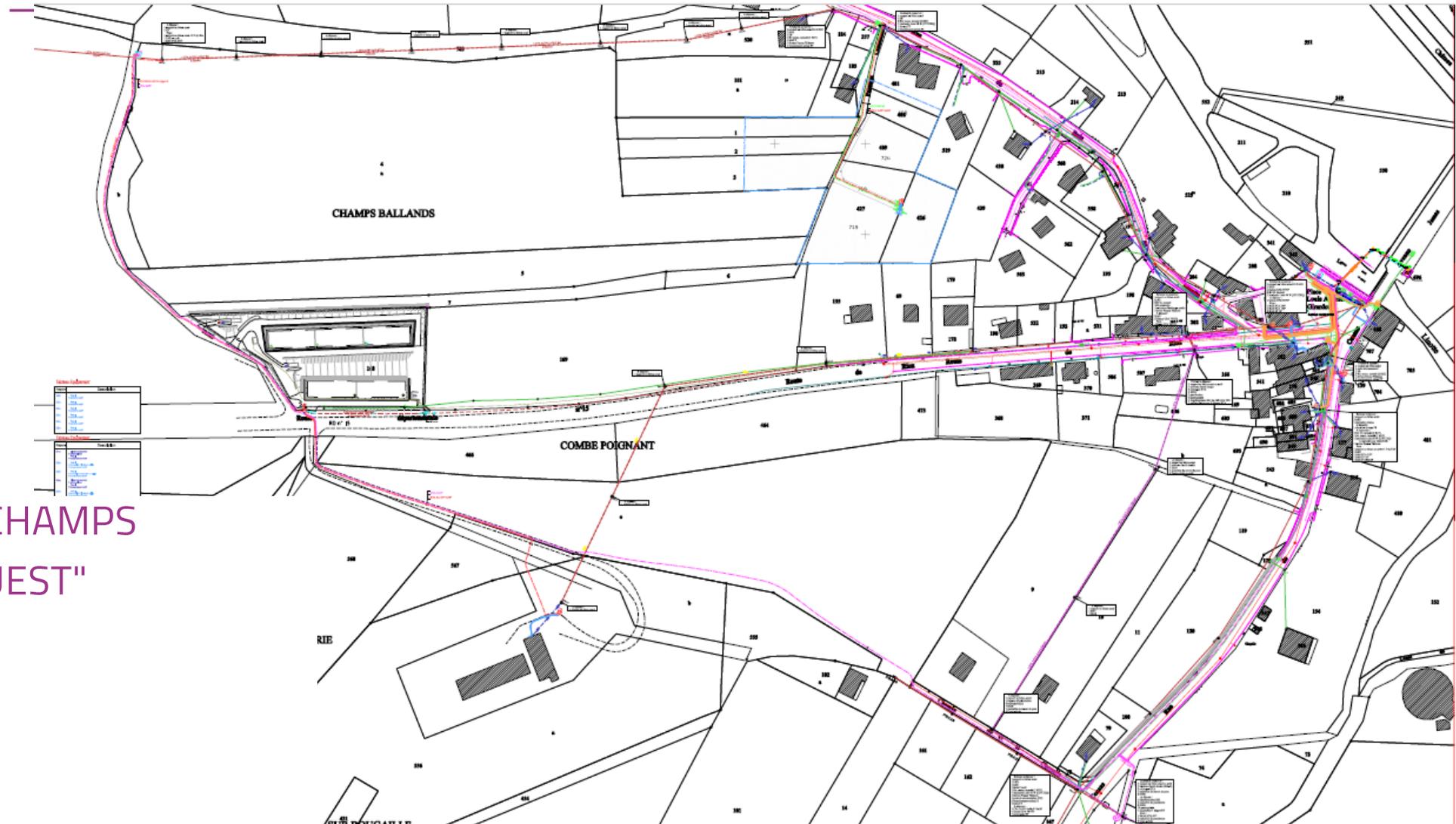
22 Luminaires

354 000€ HT

COMMUNE : PORT SUR SAONE			
Échelle : 1/2000	Date : 24/09/24	Version : 1	24/09/24
Dossier par : KB	Dessiné par : JLC	Statut : Affectation par : JLC	Dossier pour accord : Modification
Aménagement éditorial du réseau concédé d'électricité Route nationale n°19		DOSSIER : E5049 PLAN PARCELLAIRE DE POSE PLAN : 1/10	

ÉTAT DES LONGUEURS BRANCHEMENTS									
Longueur (m)		Câble en Tranche		Câble souterrain		Longueur Conducteur		Réseau BT	
Tranche	Souterrain	2024	2027	2024	2027	2024	2027	2024	2027
A-01	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00
B-01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C-01	15,00	15,00	0,00	0,00	0,00	15,00	15,00	0,00	0,00
D-01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
E-01	7,00	7,00	0,00	0,00	0,00	7,00	7,00	0,00	0,00
F-01	7,00	17,00	0,00	0,00	0,00	14,00	24,00	0,00	0,00
G-01	3,00	9,00	0,00	0,00	0,00	6,00	12,00	0,00	0,00
H-01	10,00	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00	10,00	0,00	0,00
I-01	5,00	5,00	0,00	0,00	0,00	5,00	5,00	0,00	0,00
J-01	9,00	9,00	0,00	0,00	0,00	9,00	9,00	0,00	0,00
K-01	1,00	9,00	0,00	0,00	0,00	2,00	10,00	0,00	0,00
L-01	4,00	4,00	0,00	0,00	0,00	4,00	4,00	0,00	0,00
M-01	16,00	16,00	0,00	0,00	0,00	16,00	16,00	0,00	0,00
N-01	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00
O-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
P-01	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00
Q-01	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00
R-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
S-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
T-01	7,00	7,00	0,00	0,00	0,00	7,00	7,00	0,00	0,00
U-01	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00
V-01	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00
W-01	10,00	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00	10,00	0,00	0,00
X-01	14,00	14,00	0,00	0,00	0,00	14,00	14,00	0,00	0,00
Y-01	10,00	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00	10,00	0,00	0,00
Z-01	9,00	9,00	0,00	0,00	0,00	9,00	9,00	0,00	0,00
AA-01	10,00	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00	10,00	0,00	0,00
AB-01	10,00	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00	10,00	0,00	0,00
AC-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
AD-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
AE-01	11,00	11,00	0,00	0,00	0,00	11,00	11,00	0,00	0,00
AF-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
AG-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
AH-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
AI-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
AJ-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
AK-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
AL-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
AM-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
AN-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
AO-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
AP-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
AQ-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
AR-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
AS-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
AT-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
AU-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
AV-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
AW-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
AX-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
AY-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
AZ-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
BA-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
BB-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
BC-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
BD-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
BE-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
BF-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
BG-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
BH-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
BI-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
BJ-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
BK-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
BL-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
BM-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
BN-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
BO-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
BP-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
BQ-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
BR-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
BS-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
BT-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
BV-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
BW-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
BX-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
BY-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
BZ-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
CA-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
CB-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
CC-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
CD-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
CE-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
CF-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
CG-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
CH-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
CI-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
CJ-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
CK-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
CL-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
CM-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
CN-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
CO-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
CP-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
CQ-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
CR-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
CS-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
CT-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
CU-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
CV-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
CW-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
CX-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
CY-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
CZ-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
DA-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
DB-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
DC-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
DD-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
DE-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
DF-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
DG-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
DH-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
DI-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
DJ-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
DK-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
DL-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
DM-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
DN-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
DO-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
DP-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
DQ-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
DR-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
DS-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
DT-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
DU-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
DV-01	1,00	1,00	0,00	0,00	0				

# Les travaux 2025



F 6725- LOULANS VERCHAMPS

RRCE issu du poste "OUEST"

1 167 mètres HTA

1 200 mètres BT

383 250 € HT

# Fourniture de matériel d'éclairage public

L'actuelle procédure retenue par le SIED 70 est un accord-cadre, après appel d'offres ouvert, d'une durée de 2 ans renouvelable de 2 périodes d'une année.

## Cet accord-cadre comporte 4 lots :

- Lot n°1 : luminaire fonctionnel
- Lot n°2 : luminaire d'ambiance
- Lot n°3 : mâts et candélabres
- Lot n°4 : horloges astronomiques



L'actuel accord-cadre s'achève le 4 avril 2025, date de fin du 4ème et dernier marché subséquent. Une nouvelle consultation est à prévoir.

# Fourniture de matériel d'éclairage public

---

L'actuel accord-cadre s'achève le 4 avril 2025, date de fin du 4ème et dernier marché subséquent. Une nouvelle consultation est à prévoir.

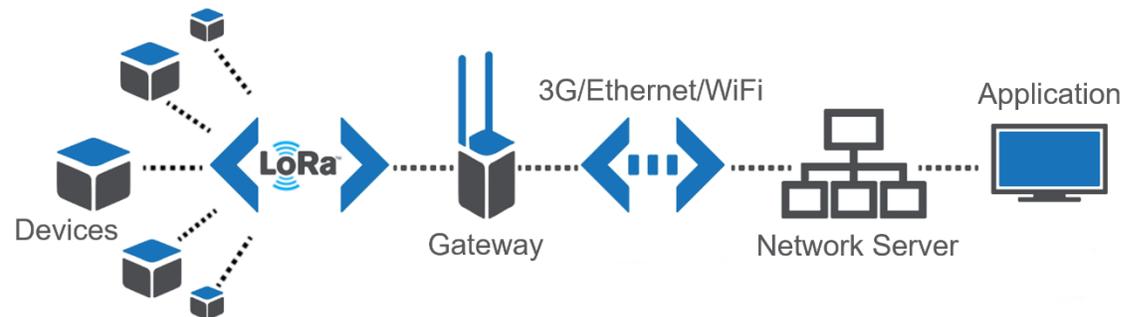
Lors de la commission travaux de novembre dernier, il a été envisagé de lancer, un nouvel accord à bons de commande sans marchés subséquents en :

- Prévoyant une durée ferme de 3 ans (égal à la durée du programme de rénovation de l'EP) ;
- Attribuant les lots à plusieurs attributaires avec une gestion des bons de commande en « cascade » : le volume des commandes sont attribués selon le classement du mieux disant ;
- Ré-évaluant les montants maxi à la hausse selon les dispositions financières retenues sur l'éclairage public ;
- Actualisant les prescriptions techniques des lots n°1, 2 et 4 (luminaires et horloges connectés ou connectables) ;
- En créant un 5ème lot pour la fourniture de drivers électroniques leds pour la maintenance de l'éclairage public (maitrise des coûts et uniformisation du matériel et des réglages) ;
- Actualisant les prix selon le mois de commande.

# Fourniture de matériel d'éclairage public

Haute-Saône Numérique envisage de créer un réseau départemental d'objets connectés. Un premier échange entre services a eu lieu le 9 décembre dernier afin de cerner les possibilités de mutualisation :

- Le 1er déploiement envisagé par HSN serait un réseau LoRaWAN (Long Range Wide-Area Network « réseau étendu à longue portée) permettant l'installation d'objets connectés (compteurs AEP, capteurs CO<sup>2</sup>, ...)
- Nos armoires d'éclairage public pourraient également être reliées à ce réseau ;
- A ce jour, HSN n'est pas en mesure de détailler précisément le planning de déploiement et les conditions d'accès, notamment financières.



# Fourniture de matériel d'éclairage public

---

Compte tenu des technologies alternatives envisageables et dans l'attente de plus de détails de la part de HSN, la Commission Travaux a proposé de différer le marché de fournitures des horloges connectées et de valider un marché de fourniture de matériel similaire à celui actuellement en place.

L'installation de matériels connectés pourra faire l'objet d'une période de test des différentes technologies.

# Fourniture de matériel d'éclairage public

---

La procédure retenue par le SIED 70 serait à nouveau un accord-cadre, après appel d'offres ouvert, d'une durée de 1 an renouvelable de 3 périodes d'une année.

## Cet accord-cadre comporterait 5 lots (au lieu de 4):

- Lot n°1 : luminaire fonctionnel
- Lot n°2 : luminaire d'ambiance
- Lot n°3 : mâts et candélabres
- Lot n°4 : horloges astronomiques (non connectées mais connectables)
- Lot n°5 : drivers électroniques pour luminaires leds

# Fourniture de matériel d'éclairage public

---

Avec des marchés subséquents annuels, ce nouvel accord-cadre pourrait être mis en œuvre en :

- Ré-évaluant les montants maxi à la hausse selon les dispositions financières retenues sur l'éclairage public (6 000 000€ TTC);
- Actualisant les prescriptions techniques des lots n°1, 2 et 4 (luminaires et horloges connectables) ;
- En créant un 5ème lot pour la fourniture de drivers électroniques leds pour la maintenance de l'éclairage public (maitrise des coûts et uniformisation du matériel et des réglages) ;
- Actualisant les prix selon le mois de commande.

# Fourniture de matériel d'éclairage public

Critères de sélection de l'accord-cadre sur la base d'un BPU (Bordereau des prix unitaires) vierge :

Critères	Pondération
• Valeur technique (performances photométriques, assistance technique et SAV, ...)	45%
• Performance environnementales (performance énergétique, recyclabilité, ...)	25%
• Délais de livraison maxi (indicatifs à l'accord-cadre)	15%
• Prix maxi (indicatifs à l'accord-cadre)	15%

# Fourniture de matériel d'éclairage public

Critères de sélection des marchés subséquents annuels sur la base d'un BPU (Bordereau des prix unitaires) vierge :

## Lots n°1 et 2

Critères	Pondération
• <b>Prix</b>	<b>40%</b>
• <b>Performances photométriques et énergétiques</b>	<b>35%</b>
• <b>Délais de livraison</b>	<b>25%</b>

## Lot n°3, 4 et 5

Critères	Pondération
• <b>Prix</b>	<b>70%</b>
• <b>Délais de livraison</b>	<b>30%</b>

REMISE DES OFFRES fixée au 7 mars 2025

# Lum'Actee+ - demande de subvention

La FNCCR a lancé le dispositif lum'ACTEE+ destiné à répondre aux enjeux de rénovation des parcs d'éclairage public des collectivités.

Dans ce cadre, le SIED 70 est susceptible de bénéficier d'aides de l'ordre de 300 000 € HT.

Lot de financement	Taux de subvention de base	Plafond de subvention maximal
<b>Lot 1 Ressources humaines</b>	Valorisation du temps passé des agents des collectivités -> les taux de subvention dépendent du type de prestation (cf. taux des lots 2, 3, 4 et 5)	
<b>Lot 2 Outils de suivi et de mesures des consommations</b>	50% du coût HT	Premières acquisitions : 10 000€ HT acquisition GMAO 50 000€ HT développement logiciel 10 000€ HT équipements de mesure 100 000€ HT outil pilotage-télégestion
<b>Lot 3 Etudes énergétiques</b>	Si + 3 000 points lumineux : 50% du coût HT  Si - 3 000 points lumineux : 30% du coût HT	Pas de plafond pour audits et SDAL 80 000€ HT pour études spécifiques
<b>Lot 4 MOE</b>	50% du coût HT	150 000 €HT et maximum 5% du budget travaux
<b>Lot 5 AMO et autres prestations intellectuelles</b>	50% du coût HT	30 000€ HT

# Tarifs chaufferies Scey/Saône, Gy et Marnay

Le bilan provisoire d'exploitation des chaufferies de Scey, Gy et Marnay s'établit comme suit :

	Scey Sur Saône	Gy	Marnay
dépenses de l'exercice	209 732,73 €	102 631,06 €	209 991,39 €
recettes de l'exercice	174 936,01 €	92 974,65 €	192 591,58 €
Bilan de l'exercice	-34 796,72 €	-9 656,41 €	-17 399,81 €
déficit antérieur	-104 556,34 €	- 15 489,21 €	- 119 099,07 €
déficit total	- 139 353,06 €	-25 145,62 €	-136 498,88 €

Ainsi, l'ensemble des chaufferies présente un bilan négatif, avec un déficit qui s'est accentué par rapport à l'an dernier.

# Tarifs chaufferies Scey/Saône, Gy et Marnay

---

Il est rappelé que par délibération n°6 du 21 juin 2023, le bureau syndical avait décidé de l'augmentation des tarifs des chaufferies de 8 % au 1er septembre 2023 et d'une seconde au 1er janvier 2024 pour atteindre 15 % afin de tenir compte de :

Par délibération n°19 du 17 janvier 2024, l'augmentation des tarifs au 1er avril 2024 était de :

- 20 % sur la chaufferie de Scey ;
- 10 % sur la chaufferie de Gy ;
- 15 % sur la chaufferie de Marnay.

Compte tenu de la date de mise en œuvre de la dernière modification des tarifs, celle-ci n'a eu qu'un impact limité sur le bilan de l'année 2024.

# Tarifs chaufferies Scey/Saône, Gy et Marnay

---

Il est désormais constaté :

- une augmentation non négligeable des coûts de l'énergie et de l'exploitation suite aux résultats des consultations réalisées en 2024 ;
- des coûts de réparation importants sur la chaufferie de Marnay ;
- des coûts d'exploitation élevés à Scey-sur-Saône compte tenu du fonctionnement sur une chaudière provisoire au fioul ;
- une forte augmentation des coûts d'assurance (+ 8,8 %).

# Tarifs chaufferies Scey/Saône, Gy et Marnay

---

Compte-tenu de ces éléments, il est nécessaire d'augmenter les tarifs des chaufferies de :

- 5 % sur la chaufferie de Scey ;
- 3% sur la chaufferie de Gy ;
- 5 % sur la chaufferie de Marnay ;

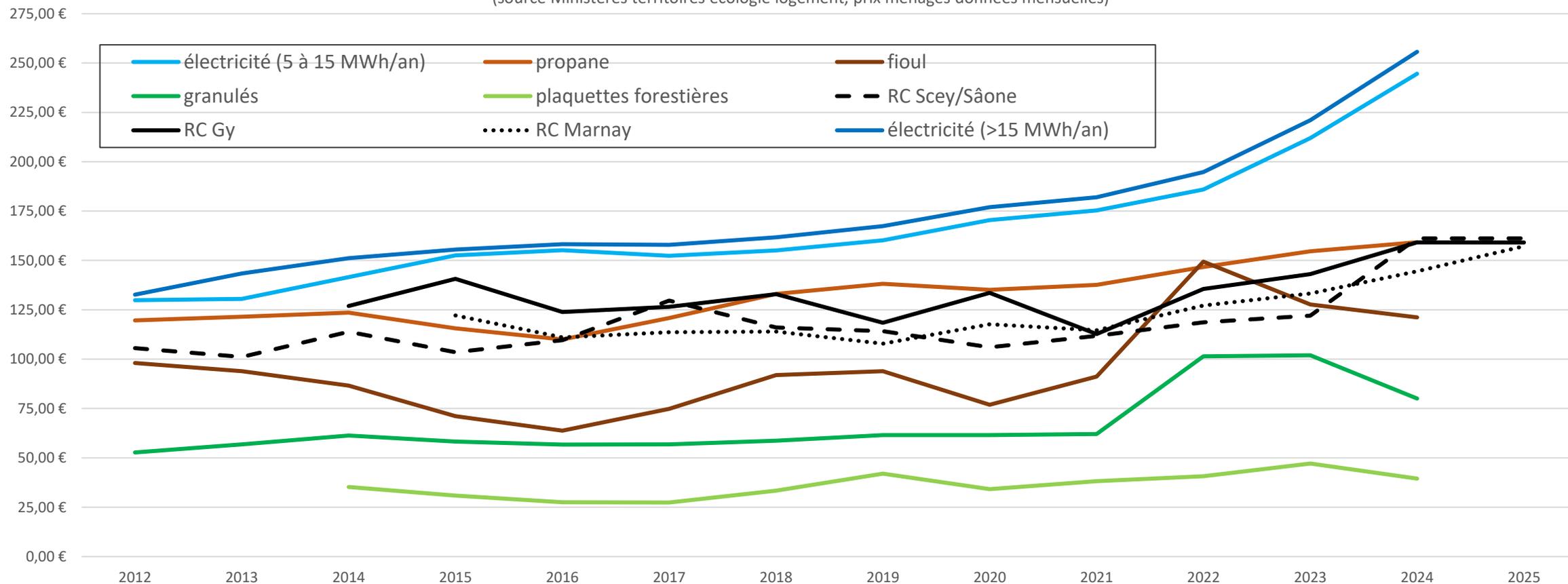
pour parvenir à un équilibre financier de ces dernières.

# Tarifs chaufferies Scey/Saône, Gy et Marnay

## Courbe évolution tarifs énergies

PU moyen € TTC/MWh

(source Ministères territoires écologie logement, prix ménages données mensuelles)



Il est proposé au Bureau syndical de définir l'augmentation des tarifs de ces 3 chaufferies à compter du 1er avril 2025.

# Questions diverses – Chaufferies

---

## **Chaufferie de Scey-sur-Saône :**

Suite au rendez-vous avec les experts du 6 décembre 2024, l'indemnisation du SIED 70 devrait couvrir une très grande partie des dépenses (en attente confirmation assurance).

# Programme Travaux chaufferies

Désignation	Montant HT (travaux + ingénierie)	Note d'opportunité ou Etude de faisabilité	DM Transfert de compétence	Notification MOe	APD	DCE	Remise des offres Travaux	OS préparation + travaux	Mise en service
Chaufferie de Moimay	1 030 000,00 €	26/06/2017	21/06/19	14/04/2022	mai-23	avr-24	mai-24	janv-25	nov-25
Chaufferie de Gevigney-et-Mercey	1 140 000,00 €	23/01/2021	22/10/21	01/09/2022	déc-23	juin-24	janv-25	mars-25	mars-26
Chaufferie de Apremont	420 000,00 €	14/03/2022	05/05/22	08/03/2023	juil-23	févr-24	avr-24	juin-24	avr-25
Chaufferie de Coisevaux	690 000,00 €	09/05/2022	08/06/22	05/01/2023	oct-23	oct-24	févr-25	mai-25	avr-26
Chaufferie de Dampierre-sur-Salon	1 660 000,00 €	06/01/2023	30/01/23	04/09/2023	févr-24	août-24	nov-24	janv-25	janv-26
Chaufferie de Neurey-lès-la-Demie	1 840 000,00 €	16/03/2023	17/02/23	05/09/2023	août-24	janv-25	avr-25	juil-25	mai-26
Chaufferie de Champlitte	1 660 000,00 €	09/02/2023	16/03/23	13/09/2023	sept-24	mars-25	mai-25	août-25	mai-26
Chaufferie de Frotey-les-Vesoul	2 050 000,00 €	24/02/2023	28/03/23	16/05/2024	sept-24	avr-25	mai-25	juil-25	juil-26
Chaufferie de Faverney	1 720 000,00 €	08/11/2022	15/05/23	28/05/2024 - APS en cours	mars-25	sept-25	déc-25	févr-26	avr-27
Chaufferie de Lure	4 800 000,00 €	13/02/2023	03/07/23	19/12/2024 (ATMO)	19/04/2025 (programme)	nov-26			nov-27
<b>Sous-total chaufferies</b>	<b>17 010 000,00 €</b>								

# Chaufferie de Dampierre/Salon – Tarifs

---

Suite à la réception d'offres inférieures à l'estimation pour le lot 02 (lot couverture charpente, initialement infructueux après une première consultation) et l'obtention de financements supérieurs aux prévisions, le montant prévisionnel des travaux et ingénierie passe

de 1 680 000 € à **1 655 381 €**

et le montant des aides attendues augmente

de 1 228 000 € pour passer à **1 304 435 €**

ce qui entraîne un reste à charge pour cette opération

de **350 946 €** (contre 452 000 € précédemment).

# Chaufferie de Dampierre/Salon – Tarifs

Le calcul des coûts du service de distribution de la chaleur pour ce réseau, établi à partir des éléments connus à ce jour (coût des travaux et aides) et estimés (coût des combustibles, de l'exploitation, ...) abouti au tableau suivant :

Réseau	Montant estimé HTVA des travaux et ingénierie	Montant des aides et CEE attendus	Montant HTVA R1	Montant HTVA R2	Prix moyen HT du MWh
DAMPIERRE/SALON	1 655 381 €	1 304 435 €	87,87 € / MWh	441,64 €/URF	128 €/MWh

Il sera proposé au Bureau syndical d'adopter ces tarifs actualisés et de valider le règlement de service et la police d'abonnement correspondant pour ce réseau.

# Chaufferie de Gevigney et Mercey – Tarifs

Suite à la réception des offres du marché de travaux, le calcul des coûts du service de distribution de la chaleur pour ce réseau, établi à partir des éléments connus à ce jour (coût des travaux et aides) et estimés (coût des combustibles, de l'exploitation, ...) abouti au tableau suivant :

Réseau	Montant estimé HTVA de l'opération	Montant des aides attendues	Montant HTVA R1	Montant HTVA R2	Prix moyen HT du MWh
GEVIGNEY-ET-MERCEY	1 136 676 €	1 145 520 €	102,47 €/MWh	113 €/URF	121,36 €/MWh

Il sera proposé au Bureau syndical d'adopter ces tarifs actualisés et de valider le règlement de service et la police d'abonnement correspondant pour ce réseau.

# Chaufferie Neurey-les-La-Demie – Subventions

Selon les estimations du bureau d'études, le coût général du projet (travaux + ingénierie) est évalué à **1 839 358 € HT** suite à la modification du périmètre du projet avec la suppression du raccordement du lotissement.

Suite aux retours des financeurs sur cette modification, il convient de mettre à jour le plan de financement du projet.

Dépenses		Recettes		
			Montant	Pourcentage
Maitrise d'œuvre – études d'avant-projet	40 128 €	ADEME MOe	28 090 €	70 %
		Autofinancement	12 038 €	30 %
Travaux Ingénierie	1 799 230 €	Fonds chaleur - ADEME	728 010 €	40 %
		FEDER	239 813 €	13 %
		DSIL	176 250 €	10 %
		Autofinancement dont CEE coup de pouce	655 157 €	37 %
<b>Total dépenses</b>	<b>1 839 358 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 839 358 €</b>	<b>100 %</b>

# Guide des aides - Portage financement ACTEE CHENE

---

Dans le cadre d'opérations de rénovation de bâtiment menée sous leur maîtrise d'ouvrage, sans accompagnement du SIED 70, certaines communes sont susceptibles de pouvoir bénéficier d'un financement ACTEE CHENE 5 pour leur assistance à maîtrise d'ouvrage ou leur maîtrise d'œuvre. Ce financement peut aller jusqu'à 50 %.

Le SIED 70 étant regroupé au niveau du département de la Haute-Saône, ces communes doivent impérativement passer par le Syndicat pour déposer leur dossier.

Le montage de ce genre de dossier est chronophage et représente un coût humain pour la collectivité.

# Guide des aides - Portage financement ACTEE CHENE

---

Il est proposé :

- dans le cas où la commune est en mesure de constituer ce dossier et de répondre aux exigences du dispositif, notamment avec l'assistance de Village d'Avenir, de ne pas facturer de frais de personnel pour le portage de ce dossier par le SIED 70.
- dans le cas où la commune ne dispose pas des ressources compétentes pour le montage de son dossier, de facturer les heures de personnel du SIED 70 nécessaires au travers d'une convention de mise à disposition de service d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour recherche de financements et suivi de projets ACTEE (déjà existant dans le guide des aides du syndicat), ces dernières dépenses restant éligibles au dispositif ACTEE.

# REQUÊTE DE ENEDIS RELATIVE AU CALCUL DU TERME I

Depuis la mise en place du contrat de concession conclu le 10 décembre 2019, en vigueur depuis 2020, Enedis et le SIED 70 ne se sont pas accordés sur les modalités de calcul de la redevance R2, relatives à l'établissement du terme I.

Le SIED 70 ne partage pas l'analyse d'Enedis prévoyant l'intégration en lien avec l'article 1c de l'accord-cadre national du 28 juin 2019 relatif au terme I signé entre la FNCCR, France Urbaine et ENEDIS, des seuls travaux réalisés dans le cadre de la convention article 8.

En effet, il est nécessaire de distinguer d'une part, les articles 8A du cahier des charges et 4A de l'annexe 1, qui précisent que le concessionnaire participe au financement de travaux d'enfouissement du concédant, de la convention d'application de l'article 8, qui régit uniquement les modalités financières de cette participation financière et le taux de sécurisation des réseaux déposés.

# REQUÊTE DE ENEDIS RELATIVE AU CALCUL DU TERME I

Compte tenu du différend qui oppose le SIED 70 et Enedis sur le sujet et la jurisprudence du jugement du tribunal de Besançon pour un contentieux similaire entre le SYDED 25 et Enedis, le SIED 70 a émis 2 titres pour le montant de la redevance R2 due au titre de l'année 2024 :

- l'un sur la base du montant calculé sur la base de l'interprétation d'Enedis (959 533.38 €) ;
- le second, complémentaire, correspondant à la différence entre le montant du titre précédent et le montant établi selon le calcul du SIED 70 (7 937,81€).

C'est ce dernier titre qui est contesté par Enedis et qui a fait l'objet d'une demande en recours gracieux, rejetée par le SIED 70 puis d'une requête devant le tribunal administratif de Besançon (Enedis / SIED 70 Dossier D007144).

# REQUÊTE DE ENEDIS RELATIVE AU CALCUL DU TERME I

---

Afin de défendre les intérêts du syndicat dans ce dossier, le Président a demandé à maître SUISSA (cabinet DSC avocats à Besançon) qui a défendu les intérêts du SYDED dans une affaire similaire de représenter le SIED 70.

Il sera ainsi proposé au Bureau Syndical d'approuver la démarche engagée par le Président.

## Questions diverses : accise d'électricité

---

Le 24 décembre 2024, la notification de la part d'accise sur l'électricité 2024 a été notifiée au SIED 70 pour un montant de **3 486 834 €**

en application l'article **L.2333-2 du CGCT** qui stipule :

« ... **A compter de 2024**, le montant de la part communale est égal au montant **perçu** au titre de l'année précédente majoré de l'évolution, entre cette même année et l'antépénultième année, de l'indice des prix à la consommation hors tabac et multiplié par le rapport entre les deux termes suivants :

1° La quantité d'électricité fournie sur le territoire, selon le cas, (...), de l'établissement public de coopération intercommunale, (...), au titre de la pénultième année ;

2° La quantité d'électricité fournie sur le territoire, selon le cas, (...), de l'établissement public de coopération intercommunale, (...), au titre de l'antépénultième année. »

Le montant indiqué dans l'arrêté du Préfet a été calculé sur la base du montant **versé** au syndicat en 2023 par la DDFIP.

# Questions diverses : accise d'électricité

---

Or l'article D. 2333-5 du CGCT précise :

« Pour l'application de l'article L. 2333-2, les montants de la part communale de l'accise sur l'électricité sont ceux **inscrits** aux comptes dédiés à la " taxe sur la consommation finale d'électricité " **dans les comptes de gestion** des communes ou, selon le cas, (...), de l'établissement public de coopération intercommunale, (...) , qui leur sont substitués au titre de leur compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité mentionnée à l'article L. 2224-31, **établis au titre de l'année précédente**. ».

La somme inscrite au compte de gestion 2023 du syndicat s'élève à 4 654 341,64 €.

L'application stricte de cet article porte le montant à percevoir du SIED 70 à **4 626 755 €**.

Ainsi le manque à gagner pour le syndicat s'élève à **1 139 921,12 €/an** environ.

## Questions diverses : accise d'électricité

---

La somme inscrite au compte de gestion 2023 du syndicat s'élève à 4 654 341,64 € dont  
3 507 624,00 € : versé par DDFIP ;  
739 464,08 € : 4<sup>ème</sup> trimestre 2022 versé en décalage par les fournisseurs ;  
407 253,56 € : régularisation de 2022 des fournisseurs.

Le compte de gestion 2022 pris en compte intégralement par les services de la DDFIP pour le calcul de l'accise 2023 s'élevait à 3 217 133,79 € dont :  
2 426 832,46 € : perçus au titre de 2022 (Trim 1, 2, 3) ;  
717 769,23 € : 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 versé en décalage par les fournisseurs ;  
72 532,10 € : régularisation de 2021 des fournisseurs.

Si on considère l'application, seule, de l'article L.2333-2 du CGCT (prise en compte de la part perçue au titre de l'année précédente (2022) pour le calcul de la part 2023, cette dernière se serait élevée à **3 896 223,81 €** et à **3 873 130,69 €** en 2024.

Ainsi le manque à gagner pour le syndicat s'élèverait à **387 000 €/an** environ.

# Questions diverses : accise d'électricité

---

Un recours gracieux va être adressé à Monsieur le Préfet pour lui demander la révision du calcul réalisé par la DDFIP.

## Questions diverses : accord confidentialité

---

Par délibération n°4 du 6 mai 2019, le Bureau syndical avait approuvé et autorisé la signature de l'accord de confidentialité, valable jusqu'en 2026, avec Quadran pour le projet éolien « Saône et Salon », dans le but d'échanger sur la cession de CE Sainte-Appolline, en partenariat avec la SEM Côte d'or Energies, JURA SCIC et les communes de Denèvre, Montot, Monthureux et Prantigny et Vereux.

TotalEnergies Renouvelables France ayant racheté Quadran et l'échéance de cet accord approchant, la société propose un nouvel accord de confidentialité intégrant désormais la SICAE-EST, d'une durée de 4 ans pour entamer les discussions suite au permis accordé, désormais purgé de tout recours.

# Agenda

---

Mercredi 19 février 2025 à 16 Heures : Commission d'Appel d'Offres

Mercredi 19 février 2025 à 17 Heures : Commission Concession & IRVE

Mercredi 19 mars 2025 à 15 Heures : Commission d'Appel d'Offres

Mercredi 19 mars 2025 à 16 Heures : Commission Finances

Mercredi 19 mars 2025 à 18 Heures : Bureau syndical

Mercredi 2 avril 2025 à 18h30 – Espace 70 : Comité syndical

Mercredi 9 avril mars 2025 à 18h30 – Espace 70 : Comité syndical (si pas de quorum)

# Questions diverses

---

- 30 ans du SIED 70 : déroulé, estimation dépenses
- AAP MDE : demande de Vesoul (12/07/24) : prolongation de délai (travaux terminés, factures en cours mais arrivées depuis).

# Syndicat Intercommunal d'Énergie Du Département de la Haute-Saône

 **1, rue Max Devaux  
70 000 VESOUL**

 **Tél : 03 84 77 00 00**

 **E-mail : [contact@sied70.fr](mailto:contact@sied70.fr)  
Site internet : [www.sied70.fr](http://www.sied70.fr)**

